



MINISTÈRE  
DE LA SANTE,  
*en charge de la prévention*

AGENCE DE REGULATION DE L'ACTION  
SANITAIRE ET SOCIALE

*Piha 'Ohipa no te Matutura'a 'o te Ea  
'e te Turuuta'a*

*Le directeur,*

*Affaire suivie par :*  
*BPC : YO Suvirak*

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° **001314** / MSP / ARASS-pe

Papeete, le **25 AOUT 2021**

à

**Monsieur le Président du Conseil de l'Ordre des pharmaciens de la Polynésie française**

**Objet** : Permanence pharmaceutique à la presqu'île en situation épidémique.

**Réf.** : Délibération n° 88-153 AT du 20 octobre 1988 modifiée relative à certaines dispositions concernant l'exercice de la pharmacie.

**P. J.** : Annexe.

Monsieur le Président,

La situation épidémique actuelle se dégrade rapidement en Polynésie française, en raison de la circulation du variant « Delta » au sein d'une population polynésienne encore insuffisamment vaccinée.

Le week-end dernier, la Direction de la Santé et son Bureau de Veille Sanitaire m'en fait part des difficultés pour l'organisation des sorties de patients hospitalisés sur l'hôpital de Taravao et la délivrance de produits pharmaceutiques. Les accompagnants et les personnels médicaux/paramédicaux ont été contraints de s'approvisionner vers la zone périurbaine.

Pour les prochains week-ends, tous les pharmaciens de la presqu'île se sont portés volontaires pour assurer une permanence pharmaceutique les dimanches après-midi de 13 h 30 à 16 h 00. Les horaires des pharmaciens ouvrant habituellement les samedis en journée et dimanches matin, restent inchangés.

Le planning de cette permanence pharmaceutique exceptionnelle est joint en annexe.

Cette organisation est assurée volontairement par ces pharmaciens. Elle sera arrêtée en cas de retour en situation normale. Au-delà de cette disposition, l'organisation des services de garde et d'urgence des officines reste réglée par les organisations représentatives de la profession.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement pour faire face à l'épidémie, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Copie :**

MSP 1  
DS 1  
Hôp. Taravao 1  
Ph Mitirapa 1  
Ph Taïarapu 1  
Ph Faaone 1  
Ph Papeari 1  
Ph Teva I Uta 1



Pour le Ministre et par délégation

Pierre FREBAULT



**PERMANENCE PHARMACEUTIQUE EXCEPTIONNELLE**  
**Pharmaciens de la presqu'île**  
2021

**PERMANENCE PHARMACEUTIQUE EXCEPTIONNELLE**

**Pharmaciens de la presqu'île**

1	S 28/08/2021 8 h 00 - 12 h 00 - 16 h 00 - 17 h 30 D 29/08/2021 9 h 00 - 11 h 00 - <b>13 h 30 - 16 h 00</b>	<b>Mme Ingrid MESNARD</b> « <b>Pharmacie de Mitorapa</b> » P.K. 3,3 côté montagne Tairapu-Ouest	☎ <b>40 57 76 43</b> (En cas de sortie urgence, appeler avant 16 h 00)
2	S 04/09/2021 8 h 30 - 16 h 30 <i>en continu</i> D 05/09/2021 8 h 30 - <b>16 h 00</b> <i>en continu</i>	<b>Dr Arnaud QUENTRIC</b> « <b>Pharmacie de Tairapu</b> » PK 60 Taravao Tairapu-Est	☎ <b>40 54 74 42</b> (En cas de sortie urgence, appeler avant 16 h 00)
3	S 11/09/2021 7 h 30 - 12 h 30 - 14 h 30 - 18 h 00 D 12/09/2021 8 h 00 - 11 h 00 - <b>13 h 30 - 16 h 00</b>	<b>Dr Charles CHAPUIS</b> « <b>Pharmacie de Faone</b> » PK 51,9 côté montagne, Faone Tairapu-Est	☎ <b>40 50 77 70</b> (En cas de sortie urgence, appeler avant 16 h 00)
4	S 18/09/2021 8 h 00 - 12 h 00 D 19/09/2021 8 h 00 - 11 h 00 - <b>13 h 30 - 16 h 00</b>	<b>Dr Sarah TEMAURI</b> « <b>Pharmacie de Papeari</b> » PK 54,400 côté mer, Papeari Teva I Uta	☎ <b>40 58 21 06</b> (En cas de sortie urgence, appeler avant 16 h 00)
5	S 24/09/2021 7 h 00 - 12 h 00 - 15 h 00 - 18 h 00 D 25/09/2021 8 h 00 - 11 h 00 - <b>13 h 30 - 16 h 00</b>	<b>Dr Alain LEGENDRE</b> « <b>Pharmacie de Teva I Uta</b> » PK 47,750 côté mer, Mataiea Teva I Uta	☎ <b>40 57 45 81</b> (En cas de sortie urgence, appeler avant 16 h 00)